

Envoi par courriel

291

DQ11

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement technique à
Drummondville (secteur Saint-Nicéphore)

6212-03-021

Monsieur Martin Dussault
Directeur des Affaires publiques
WM Québec inc.
25, rue Gagnon
Saint-Nicéphore (Québec)
J2A3H3

Québec, le 26 juillet 2012

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à
Drummondville (secteur Saint-Nicéphore) DQ11 (questions nos. 1 et 2)**

Monsieur,

À la suite de l'audience publique tenue dernièrement sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous adresse les questions que vous trouverez en annexe.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, **soit d'ici le 31 juillet prochain**, compte tenu du calendrier des travaux de la commission.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

P.J. Annexe de questions

Annexe de questions

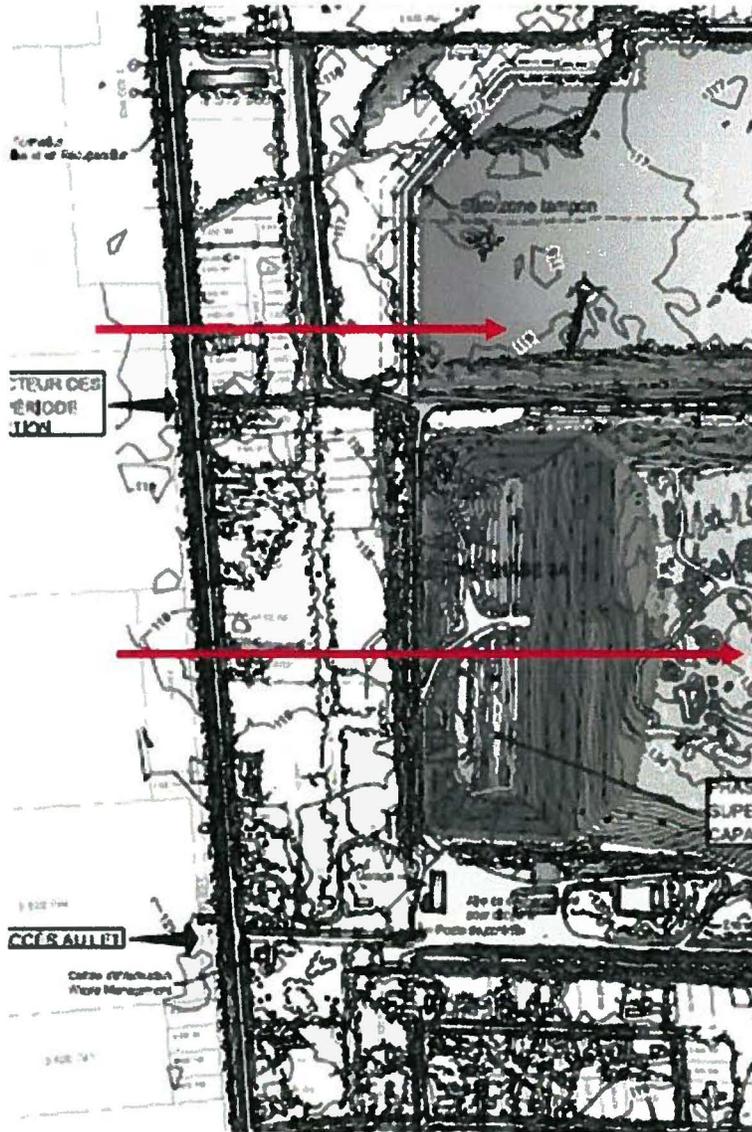
Question 1

Montrez à l'aide de coupes transversales, le profil de deux secteurs du territoire du projet. Il s'agit d'illustrer les dimensions et distances relatives sur 2 coupes (voir figure ci-jointe).

Le premier tracé débute au niveau du Boulevard Saint-Joseph (à la hauteur du lot 3920257) et se prolonge jusqu'à une centaine de mètres dans l'aire d'exploitation. Il doit donc rencontrer : le boulevard, une habitation, la végétation, la berme et enfin l'aire d'enfouissement.

Le second tracé permettrait de situer les cellules de la phase 2, et les éléments précédents et débute au lot 3920257.

De plus les coupes devront illustrer les limites de la bande de 200 m exigée par la ville pour toute construction résidentielle.



Question 2

- Dépassement coliformes fécaux

Comment expliquez-vous le dépassement de la valeur limite du REIMR au regard des coliformes fécaux pour le puits situé sur la rue Valdombre (voir PR 5.1 p.24)?